

La Commission veut revoir les règles budgétaires européennes

Publié le 8 mars 2021

La Commission a présenté, le 3 mars, une communication sur l'avenir de la gouvernance économique européenne. Alors que les règles budgétaires (3 % du PIB pour le déficit, 60 % pour la dette) sont suspendues depuis le début de la pandémie et devraient encore l'être en 2022, la Commission souhaite les simplifier et mieux prendre en compte l'investissement dans les transitions verte et numérique.

La suspension des règles budgétaires européennes jusqu'à la fin de 2022 fait plutôt consensus. Leur future réforme, moins. La crise liée à la Covid-19 a fait voler en éclats les règles budgétaires encadrant les finances des pays de la zone euro. Cela fait un an maintenant que la Commission a suspendu le pacte de stabilité.

Mercredi 3 mars, la Commission a recommandé de « *continuer à appliquer la clause de sauvegarde en 2022, et de la désactiver en 2023* ». Le véritable débat sera donc pour plus tard.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)